

Adalbéron jouissait à la Cour d'un crédit considérable qui ne fut pas étranger à la désignation de son frère Frédéric comme duc de Haute-Lorraine ou Mosellane, en 959. Celle-ci confinait d'un côté avec le Luxembourg, de l'autre avec la Franche-Comté. «C'est à peu près le Pays, écrit Dom Calmet qui porte aujourd'hui le nom de Lorraine. On l'appelait aussi le Duché de Mosellane, parce que la Moselle passe tout au travers et que le Duché de Mosellane comprend les provinces qui sont aux deux côtés de cette rivière depuis sa source jusqu'à son embouchure.»

La Basse-Lorraine qui comprenait le Brabant, une partie des duchés de Juliers et de Gueldres, avec les provinces arrosées par le Rhin, la Meuse et l'Escaut, fut réservée à Brunon.

Quant aux villes de Trèves, Metz, Toul et Verdun, elles furent données aux évêques de ces villes qui en devinrent souverains.

Frédéric était donc duc de Haute-Lorraine, mais non d'un état héréditaire. Il pouvait le perdre au profit d'un autre seigneur; cependant, par son mariage avec Béatrix, fille de Hugues le Grand et sœur de Hugues Capet, il possédait autant d'alliances à la Cour de France qu'en celle d'Allemagne. Adalbéron et Sigefroy, comte de Luxembourg, ne pouvaient qu'en profiter.

Othon montra beaucoup de bienveillance envers le prélat et lui prodigua de nombreuses marques de faveur. Une des plus insignes daterait de 960. A la suite d'une assemblée des seigneurs laïcs et des prélats à Cologne, Othon aurait confirmé la puissance temporelle des évêques de Metz. Meurisse en relatant le fait, se base sur une chronique de Praillon, perdue depuis lors. Adalbéron aurait eu le fief de la vouerie et du comté de Metz, c'est-à-dire, en fait, les pouvoirs détenus jadis par les comtes de Metz dont le dernier Adalbert était mort en 944. Les Bénédictins doutent de cette donation, Wichmann par contre l'admet. Il est possible en effet qu'Adalbéron ait reçu le gouvernement de la ville de Metz et le droit de justice dans celle-ci et dans les possessions épiscopales, mais non dans l'étendue du pagus Mettensis.

En tout cas, à partir d'Adalbéron, les évêques de Metz virent grandir leur autorité et leur puissance. Elles iront s'accroissant jusqu'au douzième siècle pour décroître alors, en face du pouvoir échevinal.

On a voulu voir aussi en Adalbéron le premier prélat messin autorisé à battre monnaie. La thèse soutenue jadis par de Saulcy a été combattue depuis et il faut restituer à Adalbéron II une pièce d'argent qui porte le nom du prélat et celui de «Otto imperator». Il est possible toutefois qu'Adalbéron I^{er} soit intervenu dans la fabrication d'espèces royales sorties de l'atelier de Metz; en l'absence de monnaies de cette époque, on ne peut qu'émettre des hypothèses.

Nous voici revenus à l'évêché de Metz dont Adalbéron ne se désintéressa jamais. Nous allons maintenant le suivre dans ses rapports avec le clergé régulier, avec le clergé des abbayes qu'il défendit ardemment et dont il stimula le zèle. On s'étonnera peut-être de voir qu'un prélat aussi mêlé aux affaires politiques, pût encore se pencher sur les monastères